

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Mars 2026

PROCÈS-VERBAL

Sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire

PRÉSENTS :

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Alain GOREZ, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD, Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Monsieur Rachid BENYAHIA, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET, Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ, Monsieur Madame Anissa TRIKI, Monsieur Daniel ARNOUD, Madame Achata TRAORÉ, Monsieur Vincent CAMUS, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Madame Priscillia BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, Madame Clémence CHAMOUSSET, **Conseillers Municipaux.,**



Monsieur le Maire précise que la séance du Conseil Municipal est retransmise en direct au public sous le format audio sur villeparisis.fr et sur la page Facebook.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Amīn BOUHAFLOULA est désigné comme secrétaire de séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1 Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessous (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Frédéric BOUCHE	Dominique DI PONIO
Caroline DIGARD	Nathalie BONNAFFÉ
Stéphane PAVILLON	Amīn BOUHALLOUFA
Stéphanie RUSSO	Nathalie DACHICOURT
Alain GOREZ	Gérard CHOLLET
Stéphanie DEVAUX	Patricia DHOTEL
Cyrille GUILBERT	Marc GRANET
Nassera ZOUBIR	Anissa TRIKI
Michel COULANGES	Daniel ARNOUD
Laura STRULOVICI	Achata TRAORÉ
Rachid BENYAHIA	Vincent CAMUS
Sandrine CHAMBARETAUD	Claude SICRE DE CONTRELINE
Gabriel GREZE	Priscillia BRACH
Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA	Pierre HAGOT
Pascal GIACOMEL	Emma ABREU
Anne-Marie PETITPEZ	Hassan FERE
Serge DOMINGUES	Clémence CHAMOUSSET
Maria ALVES (Portugaise)	.

Monsieur Amīn BOUHALLOUFA a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2- Élection du maire

Présidence de l'assemblée :

Monsieur Michel COULANGES le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Il procède à l'**appel nominal des membres du conseil**, dénombre trente-cinq conseillers présents et **constate que la condition de quorum** posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Michel Coulanges doyen de l'Assemblée, préside la séance et procède à l'élection du Maire.

Constitution du bureau : Le Conseil Municipal désigne **deux assesseurs**.

- **Madame Laura STRULOVICI**
- **Monsieur Pierre HAGOT**

Organisation du scrutin et dépouillement assisté de Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, plus jeune conseiller municipal et secrétaire de séance.

Après un appel à candidatures,

3 Candidats :

- **Monsieur Frédéric BOUCHE**
- **Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE**
- **Madame Emma ABREU**

Chaque conseiller municipal, **après appel de son nom**, a remis son bulletin de vote sur papier blanc dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 35
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Bulletin nul :
- Bulletin blanc:
- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- **Monsieur Frédéric BOUCHE : 29 voix**
- **Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE : 3 voix**
- **Madame : Emma ABREU : 3 voix**

- Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur Michel COULANGES cède sa place à Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire nouvellement élu qui reprend alors la présidence du Conseil Municipal.

Déclaration de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire

« Chers Villeparisiennes, chers Villeparisiens, chers collègues, chers amis,

Ce conseil d'installation et ce vote représente naturellement un moment émouvant et important pour mon équipe et moi.

Par votre confiance renouvelée, dimanche dernier vous nous avez accordés l'honneur immense de poursuivre le travail engagé depuis 2020 pour notre chère commune de Villeparisis.

Je tiens ainsi, du fond du cœur, à vous dire merci.

Merci pour votre soutien et vos encouragements exprimés ces 6 dernières années, nous nous sommes nourris de chaque discussion, de chaque échange pour porter les politiques publiques que nous défendons, identifier avec vous les besoins et pour évaluer avec vous nos interventions en fonction de nos capacités humaines et financières.

Cette proximité, nous la revendiquons encore et toujours, elle fait partie de notre méthode, de notre manière de construire le Villeparisis de demain.

Encore merci pour votre mobilisation, merci pour votre engagement, **merci pour ce choix clair dès le premier tour de l'élection municipale en faveur d'un projet que nous construisons ensemble depuis plusieurs années.** En nous plaçant victorieux dès dimanche dernier avec un score sans appel vous nous avez même offert la possibilité d'affirmer notre action municipale avec notamment deux conseillers municipaux supplémentaires qui siégeront pour notre majorité.

N'en doutez pas, cette victoire n'est pas celle d'un homme, ni d'une équipe seule : c'est celle de toute une ville, de toutes celles et ceux qui croient en l'avenir de Villeparisis.

À ce titre, je souhaite également adresser mes remerciements sincères à l'équipe municipale majoritaire précédente qui a su, par son travail et son engagement constant, poser des bases solides et tracer une trajectoire claire pour notre commune. Le bilan qu'elle nous laisse est un socle précieux sur lequel nous continuerons de bâtir avec ambition et responsabilité.

Je veux aussi exprimer, avec force et reconnaissance, ma profonde gratitude envers les agents municipaux. Leur engagement quotidien, souvent dans l'ombre, encore ce soir, est essentiel au bon fonctionnement de notre ville. Ils sont au cœur du service public local, au contact direct des habitants, et contribuent chaque jour, par leur professionnalisme et leur dévouement, à améliorer concrètement votre quotidien. Si nous avons pu décliner avec autant de célérité et de succès nos engagements initiaux c'est bien grâce à eux.

Qu'ils soient aussi rassurés, je resterai particulièrement attentif à leurs conditions de travail, tout comme nous l'avons fait ces 6 dernières années, et à exprimer la reconnaissance qu'ils méritent pleinement.

Depuis le début de notre mandat, je vous l'ai déjà dit nous avons agi avec détermination pour améliorer votre quotidien : moderniser nos équipements, soutenir nos associations, accompagner nos jeunes et nos aînés, renforcer la sécurité et préserver ce cadre de vie auquel nous sommes tous attachés. Mais nous savons aussi que beaucoup reste à faire.

Nous le savons déjà, et le contexte international nous le rappelle, les mois et les années à venir seront exigeants pour l'ensemble des communes de France. Nous devons faire face à des contraintes budgétaires accrues, à la nécessité de poursuivre la transition écologique, à l'adaptation de nos services publics, ainsi qu'aux attentes toujours plus fortes de nos concitoyens. Je peux vous assurer que ces défis, nous les relèverons avec sérieux, lucidité et détermination, en défendant les intérêts de Villeparisis et en restant fidèles à nos engagements.

Ce nouveau mandat sera celui de l'action renforcée, de l'écoute et de la proximité. Ce mandat sera aussi celui de la réalisation d'équipements publics majeurs sur notre commune, un nouveau lycée, un nouveau conservatoire, une nouvelle crèche, un nouveau parc urbain, une nouvelle salle dédiée aux arts martiaux.

Nous continuerons à bâtir une ville plus dynamique, plus écologique, plus solidaire, plus sûre, plus propre et tournée vers l'avenir. Une ville où chacun trouve sa place, où les projets se concrétisent, et où l'on peut vivre dignement et sereinement.

Je veux enfin saluer l'ensemble des bénévoles, acteurs associatifs, acteurs économiques et tous les citoyens engagés qui font vivre Villeparisis chaque jour. C'est grâce à vous que notre commune avance, nous le mesurons pleinement, nous serons toujours à vos côtés.

Ce soir encore, comme chaque jour des 6 dernières années, je mesure pleinement la responsabilité qui m'est confiée. Je m'y consacrerai avec énergie, humilité et détermination.

Je serai le maire de toutes les Villeparisiennes et de tous les Villeparisiens, sans distinction.

Entouré de mon équipe composée de femmes et hommes déterminés et dévoués qui partagent avec moi cette volonté d'être au service de notre ville, mon engagement restera le même : être présent, accessible, et fidèle aux valeurs de respect, de solidarité et de responsabilité.

Je vous remercie pour votre attention et Vive Villeparisis ! »

Déclaration de Madame Stéphanie RUSSO

« Monsieur le Maire, cher Frédéric, chers collègues

Chères Villeparisiennes, chers Villeparisiens,

Merci, Merci de nous avoir renouvelé votre confiance ce dimanche 15 mars.

Ces 6 ou 7 années à venir vont nous permettre de poursuivre le travail déjà engagé dans l'intérêt de toutes et tous, du plus jeune au plus âgé et dans la diversité qui fait la richesse de notre ville.

Être élu est un engagement aux services des autres mais cela ne se fait pas seul et je tiens à remercier de nouveau chaleureusement toutes celles et ceux qui œuvrent au quotidien, les agents du service public sans qui notre programme et nos directives politiques ne pourraient voir le jour.

Merci chers agents pour votre dévouement et votre travail, cette réélection on vous la doit également.

Le fort taux d'abstention nous interroge et c'est à nous élus locaux de travailler auprès de nos concitoyennes et concitoyens pour leur redonner confiance en la politique car d'autres échéances électorales sont à venir et le jeu des médias et des tambouilles d'alliances électorales de certaines villes font peur.

C'est le jeu du diviser pour mieux régner.

Pourtant la majorité de celles et ceux qui s'abstiennent sont ceux qui ont le plus besoin d'une politique de gauche : les jeunes pour leur avenir et les plus modestes d'entre nous pour une vie meilleure.

Avec les restrictions financières imposées par l'Etat, les communes ont de moins en moins de marges de manœuvre qu'avant, mais elles restent un rempart contre les inégalités sociales.

Rempart que certains aimeraient voir disparaître en espérant secrètement pour cela que l'abstention se généralise.

N'oublions pas que la gauche est entre autres chose à l'origine des congés payés, de la sécurité sociale, de l'accès à la culture au plus grand nombre, mais encore et la liste n'est pas exhaustive du droit de vote des femmes, ...

À Villeparisis, nous continuerons avec les autres forces de gauche à œuvrer pour l'éducation, la jeunesse, la petite enfance, l'action sociale, la santé, le handicap, les seniors et dans bien d'autres domaines. Sans oublier la préoccupation majeure que représente la protection de l'environnement sous toutes ses formes.

Ne nous laissons pas bernés portons haut nos valeurs de gauche. « Seul on va plus vite mais ensemble on va plus loin ».

Pour le groupe des élus communistes et progressistes dont j'ai l'honneur d'être la présidente depuis le passage de relai de ma camarade et amie Christine Ginguéné, dont je salue notamment le travail pour le développement culturel au sein de notre ville avec pour n'en citer qu'un exemple la mise en place du festival des petits mômes en famille qui s'est déroulé pour la 3ème année le week-end dernier, nous avons à cœur de faire vivre des valeurs de fraternité, de solidarité, d'égalité sociale, d'humanité, de vivre ensemble. Des valeurs que nous portons toutes et tous dans cette liste d'union de la gauche et de citoyens engagés.

Alors une nouvelle fois cher Frédéric, chers toutes et tous Merci pour votre confiance renouvelée. »

Déclaration de Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE :

« Je tiens à remercier les 22 % d'électeurs sur Villeparisis qui nous ont fait confiance. Je voulais quand même revenir sur un petit bémol de vos propos. 43 % de votants c'est quand même 6 Villeparisiens sur 10 qui ne se sont pas déplacés. Je ne sais pas si cette élection est représentative mais en tout cas la démocratie en a pris un coup. Je tiens à féliciter mon équipe qui a œuvré pour ces 1410 électeurs. Comme vous pouvez le voir, j'étais seul maintenant nous sommes trois, donc je pense que c'est aussi une victoire au sein de l'union des droites. Je vous remercie beaucoup pour avoir été présents ainsi que les colistiers qui sont dans la tribune, je les remercie vivement pour leur action sur la ville. Sachez Monsieur le maire que nous serons là pour veiller à vos actions et vous reprendre quand il le faudra. Nous serons garants des deniers publics en tout cas clairement puisque vous parliez d'un conservatoire, il va falloir le financer et nous serons regardant sur les modes de financement à ce sujet. Encore une fois, Merci. Merci aux Villeparisiens. Nous avons progressé, il faut savoir que je serai présent, si vous en avez assez de me voir ici, vous me verrez aussi à l'agglomération monsieur le maire, je serai en face de vous là-bas donc je serai aussi garant des intérêts de la ville au sein de l'agglomération. Ça aussi c'est une progression, on n'avait pas de poste à l'Agglo et maintenant nous en avons un. Encore une fois merci aux Villeparisiens et que ce mandat de six ans se déroule pour le mieux »

Déclaration de Madame Emma ABREU

« Chers Villeparisiennes, chers Villeparisiens,

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance à notre liste « TOUT DEVIENT POSSIBLE » lors de cette élection. Même si nous ne sommes pas arrivés en tête, chaque voix compte, et nous la recevons avec respect, responsabilité et détermination.

Lors de ce scrutin municipal à Villeparisis, sur 14828 électeurs seulement 6 512 se sont déplacés, avec un taux de participation de 43,92 %. Ces chiffres traduisent à la fois un engagement réel d'une partie de la population, mais aussi une abstention importante de plus de (56,08 %) qui doit tous nous interpeller collectivement.

Le verdict des urnes est clair. Nous le reconnaissons pleinement, dans un esprit républicain. Nous adressons nos félicitations à l'équipe élue, à qui revient désormais la responsabilité de conduire notre commune.

Pour autant, notre engagement ne s'arrête pas aujourd'hui. Bien au contraire. Nous serons une opposition présente, constructive et vigilante. Une opposition qui ne s'oppose pas par principe, mais qui propose, qui questionne et qui agit dans l'intérêt général.

Nous porterons la voix de celles et ceux qui nous ont soutenus, mais aussi de tous les citoyens qui attendent transparence, écoute et efficacité. Nous serons attentifs aux décisions prises, exigeants sur les priorités, et force de proposition chaque fois que cela sera possible.

Notre objectif est simple : contribuer à améliorer concrètement le quotidien de nos concitoyens, défendre l'équilibre, la justice et le développement harmonieux de notre territoire.

Nous croyons profondément que le débat démocratique est une richesse. C'est dans la confrontation respectueuse des idées que naissent les meilleures décisions. C'est dans l'écoute et le dialogue que se construit la confiance.

Nous serons donc au rendez-vous : engagés, responsables et fidèles aux valeurs que nous avons défendues durant cette campagne.

Enfin, je souhaite que ce mandat soit placé sous le signe du respect mutuel et du travail au service de tous.

Merci pour votre attention. »

Sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Détermination du nombre des Adjoints au Maire,

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints au Maire sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Villeparisis est composé de 35 membres, par conséquent le nombre maximal d'adjoints au Maire pour la commune de Villeparisis est de 10.

Il est proposé de fixer le nombre d'adjoints au Maire à **10**.

Adopté à l'unanimité

Élection des adjoints au Maire

Désormais, pour toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues pour l'élection du maire.

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints,

Après un appel à candidatures

Seule, la liste « Villeparisis avec Vous » conduite par Frédéric BOUCHE est déclarée candidate.

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Bulletins blancs: 6
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

La liste « Villeparisis avec Vous » ayant obtenu la majorité absolue,

Monsieur le Maire proclame installés les élus en qualité d'adjoints au Maire :

Liste « Villeparisis avec Vous » conduite par Frédéric BOUCHE		
Ordre	Prénom/Nom	Délégations
1ere adjointe	Caroline DIGARD	Culture et Patrimoine
2e adjoint	Stéphane PAVILLON	Travaux, Cadre de vie et Grands projets
3e adjointe	Stéphanie RUSSO	Droits de l'enfant, enfance, Petite enfance et Égalité des genres
4e adjoint	Alain GOREZ	Éducation, Périscolaire et Conseil communal des enfants
5e adjointe	Stéphanie DEVAUX	Finances et Commande publique
6e adjoint	Cyrille GUILBERT	Sports et Éducation sportive
7e adjointe	Laura STRULOVICI	Actions sociales
8e adjoint	Michel COULANGES	Tranquillité publique, Médiation citoyenne et Condition animale
9e adjointe	Sandrine CHAMBARETAUD	Environnement et transition écologique
10e adjoint	Gabriel GREZE	État civil, Habitat et Logement, Mémoire et Anciens combattants

Charte de l' élu local

Conformément aux dispositions en vigueur, il me revient aujourd'hui de vous donner lecture de la charte de l' élu local, qui constitue un texte de référence pour l'exercice de nos fonctions.

Au-delà de son caractère obligatoire, cette charte rappelle les principes essentiels qui fondent notre engagement : le respect de l'intérêt général, la probité, la transparence, la prévention des conflits d'intérêts, ainsi que l'exigence d'exemplarité dans l'exercice de nos responsabilités.

Elle a également été enrichie ces dernières années afin de mieux encadrer l'action publique locale, en insistant notamment sur les obligations déontologiques, les règles relatives à la prévention des situations de conflit d'intérêts, ainsi que sur les droits des élus, notamment en matière de formation et d'information. Dans un contexte où les attentes des citoyens en matière d'éthique publique sont de plus en plus fortes, cette charte nous rappelle le sens de notre mandat : agir avec responsabilité, intégrité et dans le seul intérêt de nos concitoyens.

Je vais maintenant vous en donner lecture.

Charte de l' élu local

L'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « *lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, **le maire donne lecture de la charte de l' élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local et du chapitre III du présent titre*** ».

De même l'article L.1111-12 du même code précise que « *les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. **Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l' élu local*** ».

1 Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

2 L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3 L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4 L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

5 Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

6 L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

7 Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

8 L'élue local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

9 Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

10 Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le code général des collectivités territoriales.

11 Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le code général des collectivités territoriales.

12 Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

13 Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

14 Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13 du code général des collectivités territoriales. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Informations sur la prochaine séance du conseil municipal

- Composition des commissions municipales
- Désignation des représentants du Conseil Municipal dans différentes instances.
- Délégations complémentaires

Je souhaite une excellente installation au sein du conseil municipal à l'ensemble des élus du conseil municipal.

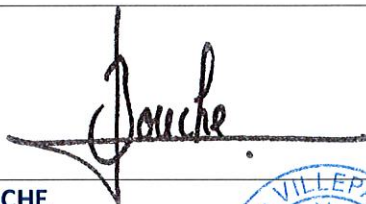
Je remercie celles et ceux qui se sont déplacés en nombre ce soir, pour participer et écouter cette séance.

Je remercie celles et ceux qui nous écoutent par le biais de notre page et notre site de la ville.

Je vous souhaite une excellente soirée.

Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Amīn BOUHALLLOUFA Secrétaire de séance

